

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Olivier Wasmer, Eric Ischi, Yves Nidegger, Philippe Guénat, Antoine Bertschy

Date de dépôt : 5 octobre 2009

Proposition de motion

pour un réaménagement temporaire de la politique tarifaire des Transports publics genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que Genève développe son réseau de trams ;
- que plusieurs chantiers d'extension du réseau de trams ont lieu simultanément à Genève ;
- que par ces travaux, la circulation routière est perturbée ;
- que les ralentissements qu'ils provoquent ainsi allongent considérablement les temps de parcours à bord de certaines lignes TPG ;
- qu'un billet 60 minutes ne permet plus d'effectuer certains trajets dans ce laps de temps,

invite le Conseil d'Etat

à revoir provisoirement auprès du conseil d'administration des TPG la validité du billet « tout Genève – 60 minutes » des Transports publics genevois (ci-après : les TPG) le temps de la réalisation des lignes Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le réseau des transports publics connaît une importante évolution à Genève. Cette évolution concerne principalement le réseau de tramways, qui depuis 1995 croît à nouveau.

Inscrite dans la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50), la réalisation de nouvelles voies de tram bat son plein à Genève. Si d'ici quelques années nous pourrons emprunter ces nouveaux réseaux, nous subissons aujourd'hui les désagréments résultant de la mise en place de ces infrastructures.

D'un côté, le chantier du tramway Cornavin-Onex-Bernex (ci-après : TCOB) paralyse le trafic routier de Cornavin à Bernex et le ralentit bien au-delà. Les personnes qui empruntent cet axe voient leur temps de trajet habituel passablement augmenté. De l'autre côté, c'est le chantier du tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC) qui perturbe la circulation sur la route de Meyrin et dans la commune de Meyrin.

Non seulement l'économie et les automobilistes pâtissent de cette situation, mais également les usagers des transports publics. Comme tous les autres usagers de la route, les clients des transports publics n'échappent pas à cette contrainte supplémentaire qui leur octroie néanmoins le privilège de passer plus de temps à bord des véhicules des TPG.

Les usagers des TPG voyagent à bord des véhicules au moyen des divers titres de transport. Certains disposent d'un abonnement (hebdomadaire, mensuel ou annuel), d'autres d'un titre de transport journalier, mais une grande partie d'entre eux opte pour le billet « tout Genève – 60 minutes ». Ce dernier titre de transport permet à ses usagers, comme son nom l'indique, de circuler pendant 60 minutes sur le réseau genevois des TPG.

La durée d'une heure de ce billet rend possible, en temps normal, à son titulaire d'effectuer des déplacements d'un bout à l'autre du canton ou encore un rapide aller-retour depuis son domicile.

Toutefois, en raison de ces importants travaux, il devient difficile de réaliser certains trajets en moins d'une heure. Les titulaires du billet « tout Genève – 60 minutes » se voient contraints soit de quitter le véhicule après 60 minutes, soit d'opter pour une autre tarification, plus onéreuse. Dans la

pire des situations, des personnes, piégées à bord des véhicules, pourraient être assimilées à des resquilleurs avec les conséquences qui en découlent.

Déjà contraints de modifier leurs habitudes (comme pour se rendre à Meyrin où il faut, depuis le terminus du tram aux Avanchets, traverser un carrefour dangereux pour emprunter une navette), de nombreux usagers des TPG n'ont pas manqué de faire part de leur mécontentement.

Pour ces raisons, nous souhaitons que la politique tarifaire des TPG soit temporairement revue durant la durée des travaux du TC OB. Nous demandons que la durée de validité du billet « tout Genève – 60 minutes » soit portée, malgré sa dénomination, à 90 minutes.

Cette solution permettrait alors de compenser le temps perdu au milieu de la circulation par les usagers des TPG. Les TPG de leur côté ne verraient pas leurs revenus diminuer par une baisse des tarifs, ni indûment augmenter en tirant profit de l'immobilisation de leurs clients.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver bon accueil à la présente motion.